

Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS

Von: Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS
Gesendet: 14. August 2023 10:37
An: Blaesì Stève, BKD-AKVB-EOF
Cc: 'mario.battaglia@bluewin.ch'; Kuonen Renato, BKD-MBA-AMS; Bogec Nancy, BKD-MBA-AMS; Nackova Marija, BKD-MBA; Abou Hassan Rokija, BKD-MBA-FBI
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 1 pour sec1)
Anlagen: Ablaufplan für Schulen Sek1 (ilsec2) - fr.docx

Cher Steve,

Tu trouveras ci-dessous le courriel n° 1 relatif à l'inscription en ligne aux filières de formation du degré secondaire II. Je te prie de le transmettre aux inspectrices et inspecteurs scolaires de la partie francophone du canton (y c. pièce jointe), avec copie à inscriptionsec2@be.ch, en leur demandant de faire suivre ces informations dans les plus brefs délais aux personnes compétentes selon le schéma suivant :

Inspecteurs·trices scolaires -> directeurs·trices d'école sec I (y c. écoles privées)

Avec mes remerciements et mes salutations les meilleures,

Vanessa

Chères directrices et chers directeurs d'école du degré secondaire I,

L'inscription électronique pour les filières du degré secondaire II a été utilisée pour la première fois à grande échelle pour les élèves de 10H et 11H. Sans grandes difficultés, près de 8200 inscriptions ont été gérées dans Jaxforms. Nous vous remercions tout particulièrement pour votre engagement. Toutes les propositions de modification soumises par les directions d'école ont été examinées et peuvent en partie être mises en œuvre.

Les améliorations suivantes sont notamment prévues :

- **Terminologie**
La terminologie employée dans tous les textes en français sera une nouvelle fois contrôlée.
- **Réduction du papier**
À l'avenir, les documents signés ne devront plus être envoyés aux directions d'école. En effet, la nouvelle loi sur l'administration numérique (LAN) permet de considérer que la clôture de l'inscription dans le système est juridiquement valable. Les écoles du degré secondaire I pourront donc simplement se fonder sur les données enregistrées dans le système et n'auront plus besoin de les comparer avec les documents papier. S'ils le désirent, les parents pourront toujours imprimer l'inscription à titre de justificatif et la conserver dans leurs dossiers. L'inscription devra également être enregistré durablement dans le système pour assurer la traçabilité de la procédure.
- **Évaluation**
En cas d'inscription à plusieurs filières de formation, l'évaluation ne devra être saisie qu'une seule fois. En outre, comme c'est le cas pour le rapport d'évaluation, les directions d'école

pourront modifier elles-mêmes l'évaluation sans devoir renvoyer les données correspondantes à la maîtresse ou au maître de classe.

- **Décision d'orientation**

En cas d'inscription à plusieurs filières de formation, les décisions d'admission ou de non-admission seront regroupées dans un seul document pour l'ensemble des filières. De plus, les décisions d'orientation ne devront plus être signées que par la direction d'école (et non plus aussi par la maîtresse ou le maître de classe), comme c'est le cas du rapport d'évaluation de l'école obligatoire.

- **Modifications en bloc**

La possibilité de procéder à des modifications en bloc sera étendue.

- **Page d'accueil**

De nouvelles colonnes seront ajoutées à la page d'accueil pour que les écoles puissent y consulter les principales informations disponibles.

- **Sélection des gymnases germanophones**

Les élèves de l'École cantonale de langue française pourront désormais choisir un gymnase germanophone. (*Déjà mis en œuvre*)

- **Filière bilingue au Gymnasium Biel-Bienne ou à l'ECG/FMS Biel-Bienne**

Les élèves qui souhaitent s'inscrire à la filière bilingue doivent choisir le Gymnasium Biel-Bienne ou l'ECG/FMS Biel-Bienne (zweisprachig/bilingue). S'ils doivent passer un examen, le système leur demandera de choisir entre l'examen destiné aux élèves germanophones et l'examen destiné aux élèves francophones.

À l'exception de la terminologie et des modifications en bloc, toutes les améliorations susmentionnées seront réalisées d'ici fin septembre, soit à temps pour l'inscription à la procédure d'évaluation.

Informations pour les parents

Concernant la procédure d'évaluation : à partir du 23 octobre 2023 (après les vacances d'automne), les parents des élèves de 10H et de 11H des écoles publiques pourront inscrire leurs enfants en ligne à la procédure d'évaluation pour les filières suivantes : gymnase (filières bilingue et monolingue, élèves de 10H uniquement filière bilingue), école de maturité professionnelle, école de culture générale, école de commerce sans maturité professionnelle, école de commerce avec maturité professionnelle (3i) et école de commerce avec maturité professionnelle (3+1). Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs filières en même temps. Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} décembre. Une inscription tardive à la procédure d'évaluation n'est possible que dans des cas exceptionnels. Ainsi, nous vous recommandons d'encourager tous les élèves intéressés à s'inscrire à la procédure d'évaluation pour toutes les filières éventuellement envisagées.

Concernant les examens d'admission : les élèves qui ne se sont pas inscrits à la procédure d'évaluation pourront s'inscrire directement aux examens d'admission entre le 2 décembre 2023 et le 15 février 2024, et les élèves qui se sont inscrits à la procédure d'évaluation pourront le faire entre le 1^{er} et le 15 février 2024.

Davantage d'informations ainsi que le lien vers l'inscription seront publiés sur la page Internet www.be.ch/inscriptionsec2.

Système d'administration Jaxform

Les écoles qui disposent déjà d'un accès au système d'administration peuvent continuer à utiliser le même compte. Les écoles qui n'y ont pas encore accès recevront prochainement leurs identifiants par courriel.

Création d'un compte pour les maîtresses et maîtres de classe

Vous pouvez dès maintenant créer des comptes pour leurs maîtresses et maîtres de classe (voir instructions, ch. 3). Il convient de le faire d'ici au 22 octobre 2023, afin que les élèves puissent sélectionner leur maîtresse ou maître de classe dans le cadre de la procédure d'inscription. L'accès se fait provisoirement sur le « système de l'année dernière ». Dès que le nouveau système sera disponible, nous y transférerons les données que vous aurez saisies.

Important : à partir du 23 octobre 2023, seuls les comptes des membres actuels du corps enseignant pourront être actifs.

Assistance

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.be.ch/inscriptionsec2. Il est prévu que le service d'assistance se fonde sur un modèle à deux niveaux. En premier lieu, les parents ou les élèves s'adressent à la direction de l'école du degré secondaire I. Si elles ont besoin d'aide, les écoles peuvent ensuite contacter le service d'assistance (031 636 68 00 ou inscriptionsec2@be.ch). Le numéro de téléphone et l'adresse électronique sont déjà actifs. Le service d'assistance est disponible du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ainsi que le vendredi matin de 9 h à 12 h.

De plus amples informations vous seront transmises en temps utile. En cas de question, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance.

Avec mes salutations les meilleures,

Vanessa Queaires, collaboratrice spécialisée
[+41 31 633 34 37](tel:+41316333437) (ligne directe), vanessa.queaires@be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture, Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle,
Section des écoles moyennes
Kasernenstrasse 27, 3013 Berne
[+41 31 633 87 79](tel:+41316338779), www.be.ch/ecoles-moyennes

Assistance inscription degré secondaire II
Tél. [+41 31 636 68 00](tel:+41316366800) (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et du lundi au jeudi de 14 h à 16 h),
anmeldungsek2@be.ch